



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 4 avril 2017

Service environnement, eau et forêt
Pôle politiques et police de l'eau

Affaire suivie par Johan LAVIELLE

Téléphone : 05 61 10 60 07

Télécopie : 05 61 10 60 95

Courriel : johan.lavielle@haute-garonne.gouv.fr

NOTE DE PRÉSENTATION

Objet : Consultation du public sur l'arrêté cadre interdépartemental sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne.

L'arrêté cadre interdépartemental sécheresse pour le sous-bassin de la Garonne du 9 juin 2016 permet d'assurer une meilleure coordination des restrictions d'usage de l'eau à l'échelle du sous-bassin de la Garonne.

La révision de cet arrêté cadre interdépartemental est rendue nécessaire pour modifier le chapitre 2.6.3 réglementant le fonctionnement des ouvrages hydrauliques et hydroélectriques en période de crise. Ce chapitre interdit de façon générale toutes les manœuvres de vannes provoquant artificiellement des variations de débits d'eau à l'aval de tout ouvrage. Les modifications introduites viennent permettre les manœuvres de vannes liées aux opérations visant à garantir la sécurité des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs, les ouvrages identifiés comme présentant un enjeu de sécurisation du réseau électrique national sont exemptés des interdictions édictées dans ce chapitre.

Le reste de l'arrêté n'est pas modifié par rapport à la version en vigueur.

Dates et lieux de la consultation :

En application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, le présent projet d'arrêté est mis en consultation du public pendant 21 jours sur le site Internet de la préfecture de Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>) et, sur demande, en préfecture et dans les sous-préfectures du département.

Ce projet fait l'objet de la même consultation du public dans tous les autres départements concernés (11 départements au total).

La consultation est ouverte du lundi 10 avril au dimanche 30 avril 2017 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne
Service Environnement, Eau et Forêt
Pôle Politiques et Police de l'eau
Cité administrative - 2 Bd Armand Duportal - BP 70001
31 074 Toulouse cedex 9
consultation-publique-eau.ddt-31@equipement-agriculture.gouv.fr